



RAPPORTS

Rapport d'activité 2025

La Présidence doit rendre compte devant l'assemblée départementale, par un rapport spécial, de l'activité des services départementaux et des organismes qui dépendent du Conseil départemental.

Ce document est présenté aux élus en séance plénière. Il retrace l'action du Département durant l'année écoulée. Document règlementaire, il est élaboré par les services autour des temps forts des années écoulées.

1 documents

Publié le 24/06/2026 -





Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76